

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/05/2023

Date de convocation : 27/04/2023	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 10/05/2023	Conseillers présents : 10

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE SOARES DIAS JOSE, LOPEZ MAGALI, LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE VERGNOLLE NATHALIE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

Absents excusés : ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, DUBOIS ARNAUD, ROULLAND MARIE-CLAUDE

Mme VAN DEN OSTENDE PASCALE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- Décisions modificatives (**DM**) budgétaires
- Délibération fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement en 2023
- Délibération autorisant le maire à déposer une demande de défrichement d'une portion de parcelle pour l'implantation de la citerne au sautour.
- Divers
 - ✓ Devis personnages cour école
 - ✓ Avis salle foyer pour cours pilâtes cadre fitness 24
 - ✓ Fauchage bords de route

- Décisions modificatives (**DM**) budgétaires

DM 01-2023 : le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification proposée : régularisation transfert emprunt sur le budget aire de camping-car.

DM 02-2023 : le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification proposée : entretien de voirie : – 6000 € et achat de tables et bancs : + 6000€.

- Prêt attente subvention aire de camping-car : le maire propose de contracter un prêt de 40 000 € sur 2 ans pour financer les travaux en attendant le versement de la subvention et de la TVA. Le conseil municipal, à la majorité de 9 voix pour et une abstention, valide la proposition et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.
- Délibération fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement en 2023.

Le conseil municipal, dans le cadre de la M57, à l'**unanimité des membres présents, décide** :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- Délibération autorisant le maire à déposer une demande de défrichement d'une portion de parcelle pour l'implantation de la citerne au lieu-dit Le Sautour.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de défrichement pour une partie de la parcelle AD 139, afin de pouvoir y installer une citerne souple pour la lutte contre l'incendie.

- Devis panneaux et jeux école

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour le projet de création de panneaux et de jeux pour l'école et charge Mr le maire de commander les travaux.

- Avis concernant l'occupation de la salle foyer pour cours pilâtes (cadre fitness 24) :

L'assemblée donne un avis favorable pour le prêt du foyer pour un cours de pilâtes.

- Fauchage des bords de routes : le fauchage est commandé à la CUMA de St-Geniès, engagement pris pour 16 heures
- Organisation de la Cérémonie du 8 mai à St Crépin-et-Carlucet au monument aux Morts.